

Adama Koné (ministre de l'Économie et des Finances): "Ce que fait la Côte d'Ivoire pour lutter contre la corruption"

Fratmat.info mardi, 30 janvier 2018

« Pour mener à bien la lutte contre la corruption, le gouvernement a procédé à la ratification des conventions internationales... »

Vous avez participé au 30e sommet de l'Union africaine qui porte sur la corruption. Pensez-vous qu'il est possible de vaincre ce fléau ?

Je voudrais relever que la corruption étant le fait des hommes, nous pensons raisonnablement que ce fléau peut être vaincu. Pour ce faire, il faut la volonté politique, le diagnostic approprié et les mesures idoines. Ayant perçu le danger qu'elle présente pour le développement de notre continent, les Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine ont décidé de la combattre énergiquement. D'où le choix du thème de ce 30e sommet.

De nos jours, la corruption s'est installée de façon insidieuse non seulement dans nos économies mais également dans nos pratiques, avec ses effets pervers. Permettez-moi de rappeler que plusieurs études ont montré que ce phénomène entraîne la perte de ressources publiques, notamment au niveau des recettes intérieures, la mauvaise gestion de celles qui sont disponibles, la réduction du pouvoir d'achat des populations, la baisse de la qualité des investissements et le ralentissement de la croissance et du développement.

Partout où il y a la corruption, il y a une mauvaise gestion et l'expansion des valeurs morales répréhensibles. De plus, la corruption aggrave les inégalités et l'injustice, compromet la stabilité, crée un terrain propice à la criminalité, au terrorisme et à bien d'autres phénomènes qui menacent l'humanité. C'est pourquoi, le Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, a inscrit la lutte contre la corruption au nombre de ses priorités.

Comment la Côte d'Ivoire mène-t-elle sa lutte ?

Pour mener à bien la lutte contre la corruption, le gouvernement a procédé à la ratification des conventions internationales relatives à la lutte contre la corruption, leur transposition dans notre ordre juridique national par l'adoption de lois et divers autres textes réglementaires, la création de plusieurs organes de lutte.

Quels sont les instruments mis en place ?

Le gouvernement s'est doté d'une charte d'éthique depuis 2011 comprenant 10 valeurs parmi lesquelles il y a la bonne gouvernance, l'intégrité et la probité. En outre, il a mis en place des structures spécialisées pour mener cette lutte. Au nombre de celles-ci figurent la Cour des comptes ; l'Inspection Générale d'État et les autres Inspections sectorielles ; la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance ; l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics ; la Cellule nationale de traitement des informations financières. Par ailleurs, la Côte d'Ivoire a adhéré au Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest à l'instar des autres pays de la Cedeao. Il importe de relever la création, depuis 2012, de la Brigade de Lutte contre la Corruption au sein de l'Inspection Générale des Finances.

Avez-vous des raisons d'espérer en des lendemains meilleurs ?

Le fait que les dirigeants africains aient décidé de réfléchir sur la problématique de la corruption permettra d'éveiller les consciences sur la nécessité de venir à bout de ce fléau. à cela, si l'on ajoute une sensibilisation accrue et une détermination, il n'y a pas de raison que nous ne venions pas à bout de ce phénomène.

Je voudrais insister sur le fait que la lutte contre la corruption est l'affaire de tous. Pour espérer l'éradiquer totalement dans nos pays, il faut que chacun s'y implique sincèrement. Les populations doivent savoir que le rôle des autorités est de mettre en place le cadre juridique et institutionnel, et sanctionner les infractions.

PROPOS RECUEILLIS PAR

ÉTIENNE ABOUA